

## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

### ***Règlement d'emprunt numéro 22-165-1***

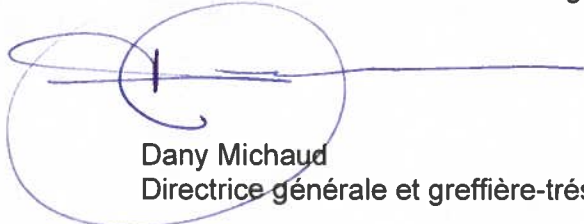
**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière que lors de la séance ordinaire tenue le 20 mars 2025, le conseil de la municipalité (paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 22-165-1 modifiant le règlement numéro 22-165 décrétant un emprunt de 907 500 \$ aux fins de financement du Programme de mise aux normes des installations septiques

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a par ailleurs approuvé ce règlement le 8 mai 2025. Le Règlement d'emprunt numéro 22-165-1 entre en vigueur en date de ce jour.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement à l'hôtel de ville situé au 4<sup>e</sup> étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, durant les heures habituelles de bureau.

**DONNÉ** à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 8 mai 2025.



Dany Michaud  
Directrice générale et greffière-trésorière